

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 30 JUIN 2021 A 18H00

Présents à la séance : 23

L'An Deux Mil Vingt et Un, **le 30 JUIN A 18H00**

Extrait affiché le :
01 juillet 2021

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni en dehors de Son lieu ordinaire, à la salle des fêtes Beauregard, Impasse des Martyrs de la Résistance, du fait de la pandémie de Covid 19, sous la Présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

4ème séance 2021

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, Mme ACCILI Micheline, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Distraction du régime
Forestier de la parcelle B n° 1990.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. RAMBOURG Bernard à M. COLIN Joël
M. BREGEOT Claude à Mme BENOIT Marie-Hélène
Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. le Maire
M. TARDIEU François à M. CHARDIN Denis
Mme ELI Emilie à Mme SCHILLINGER Stella

Absent excusé :

M. BURGER Emmanuel

Secrétaire de séance : Mme SCHILLINGER Stella.

N° 57/2021

Monsieur Philippe SALÉRIO, Adjoint délégué, soumet au Conseil Municipal la distraction du régime forestier de la parcelle communale B n° 1990, sise route de Chavré, d'une contenance de 3 252 m² en vue de sa vente à Monsieur Alexandre PANIN au tarif de 2 € le m² plus les frais de notaire et de bornage à sa charge.

Ce projet de vente a fait l'objet d'une demande d'avis auprès du service du Domaine de la DDT des Vosges enregistrée sous le n° 2021 88 372 41580 le 01 juin 2021.

Ces explications entendues,

Et, après en avoir délibéré,

C'est à l'unanimité de ses membres présents et représentés que le

Conseil Municipal :

- Demande la distraction du régime forestier de la parcelle B n° 1990,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire afin qu'il puisse entreprendre toutes les démarches s'y rapportant,
- Décide de la vente de la parcelle communale B n° 1990, sise route de Chavré, d'une contenance de 3 252 m² au tarif de 2 € le m² plus les frais de notaire et de bornage à charge de l'acquéreur.

- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant de signer tout document administratif dont l'acte notarié.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,